

Rapport – Conseil d'administration du 30 mai 2017

Par Samuel Cossette

Aux étudiantes et étudiants de l'UQAM,

Voici notre rapport de la dernière réunion du Conseil d'administration. Nous n'insistons que sur les points majeurs et ceux-ci sont présentés dans le même ordre qu'ils ont été discutés dans la réunion. Le dernier CA fut principalement occupé par divers contrats de renouvellements, des embauches de professeur-e-s ou des nominations sur des comités. Notons l'absence exceptionnelle de Nadia, pour cause de vacances bien méritées.

Rectorat

Les plus longues discussions ont porté sur les résultats de la course au rectorat. (Vous pouvez consulter les résultats ici: [premier tour](#) / [deuxième tour](#)) La présidente du Conseil d'administration et du comité de sélection de la prochaine personne rectrice a annoncé que la consultation n'était pas assez probante pour nommer qui que ce soit. Résumons ici quelques éléments essentiels à la compréhension du processus.

- Le processus consultatif **n'est pas** un vote. Il sert à donner au comité de sélection une idée de la position des différents « secteurs » de la communauté de l'UQAM : professeur-e-s, chargé-e-s de cours, associations étudiantes, syndicats, cadres et Fondation de l'UQAM. Les employé-e-s n'ont pas voix au chapitre sauf par le biais du SEUQAM.
- En ce sens, ce ne sont pas des voix qui sont exprimées. Il serait tout à fait ridicule, en effet, que les cadres obtiennent 126 voix et que toutes les associations étudiantes et syndicats n'en obtiennent même pas 100, ou encore les chargé-e-s de cours une cinquantaine. [L'affirmation publique de Luc-Alain Giraldeau](#) à l'effet qu'il aurait dû remporter la course, car il a obtenu plus de 50% des voix est donc fausse.
- Le comité de sélection doit prendre en considération l'ensemble des résultats et proposer au Conseil d'administration une personne victorieuse. Le Conseil d'administration **ne peut pas** nommer une personne sans recommandation du comité de sélection.

Plusieurs critiques peuvent être émises envers ce processus. Voici, en notre nom personnel, les deux qui nous semblent essentiels. Notons que la table interfacultaire ne s'est pas prononcée pour une candidature.

- *Sur le processus*: Le processus uniquement consultatif laisse un pouvoir énorme au comité de sélection, composé de cinq personnes seulement et nommé par le Conseil d'administration. Le comité interprète les résultats de façon complètement subjective,

selon l'importance qu'il accorde à un groupe ou un autre. Il est à notre sens impératif que l'UQAM se dote d'un nouveau processus de nomination d'une rectrice ou d'un recteur, quitte à ce que ce poste existe. Premièrement, ce nouveau processus doit tout d'abord éliminer les pouvoirs du comité de sélection, qui devrait être présent uniquement pour s'assurer du bon fonctionnement de la démarche. Deuxièmement, il devrait être sous forme de vote ouvert à toutes et tous les membres et de la communauté avec une répartition équitable selon les groupes, un peu à l'image des consultations pour les doyen-ne-s. Finalement, le résultat du vote devrait être obligatoirement respecté par le Conseil d'administration selon les règles préétablies pour éviter toute subjectivité d'un petit groupe de personne.

- *Sur la dernière consultation*: la consultation menée dans les dernières semaines est extrêmement représentative des problèmes énoncés plus haut. Les résultats sont serrés, c'est vrai. Mais il reste tout de même que Corinne Gendron a obtenu plus d'appuis que son adversaire chez les professeur-e-s, les chargé-e-s de cours, les étudiant-e-s et les syndicat-s (incluant les employé-e-s étudiant-e-s et les employ-é-s de soutien). Luc-Alain Giraldeau a obtenu plus d'appuis uniquement chez les cadres et dans la catégorie "Fondation de l'UQAM et diplômé-e-s". Le comité de sélection a donc déterminé que le poids des cadres était suffisant pour contrecarrer la préférence **de tous les autres groupes de la communauté**. C'est, à nos yeux, problématique, et surtout une signe de l'influence de l'administration actuelle et de l'*establishment* de l'UQAM dans le processus. Ajoutons que la consultation au mois de mai, bien que décidée sans mauvaises intentions, s'est révélée problématique pour la participation étudiante.

Une deuxième consultation est prévue pour le mois de septembre. Le processus devrait être le même. Toutes les associations étudiantes peuvent se prononcer, et vu l'état actuel de la course, il est possible qu'un vote plus imposant des associations étudiantes puisse faire pencher la balance vers une des candidatures.

Renouvellement de la convention de reproduction d'œuvres littéraires entre COPIBEC et l'UQAM pour 2017-2021

Des discussions intéressantes ont eu lieu sur le renouvellement de l'entente entre l'UQAM et COPIBEC. En très bref, COPIBEC est l'organisation qui récolte les droits d'auteur sur les reproductions d'œuvres, présentes dans les recueils de textes, par exemple. L'UQAM verse un montant annuel à COPIBEC et le contrat arrive à expiration. La teneur des discussions ne peut pas être dévoilée ici pour l'instant, car un huis-clos a été voté sur ce point. Nous vous en ferons un compte-rendu dès que nous en aurons l'occasion, fort probablement après le prochain Conseil, qui se tiendra le 20 juin.

COPIBEC est en litige avec l'Université Laval au Québec et une vingtaine d'autres universités canadiennes. Pour lire un peu sur la situation: <http://impactcampus.ca/actualites/comprendre-poursuite-de-copibec-contre-luniversite-laval/>

Nominations

Toutes nos félicitations à Gaby Hsab qui a été officiellement nommé au poste de doyen de la Faculté de communication. Félicitations également à Valentine Dervault, nouvelle déléguée de l'AéESG à la Commission des études. Au plaisir de travailler avec toi!

Notons en terminant la démission de Murielle Lanciault, représentante des Cégeps, de son siège sur le Conseil.